



Éco-mobilier lance un appel à projets autour du réemploi et de la réutilisation des meubles usagés

En tant qu'acteur à part entière de l'économie circulaire, Eco-mobilier tient à fédérer l'ensemble des parties prenantes autour d'un projet : le zéro enfouissement.

Pour y répondre, Eco-mobilier met en place un appel à projets à destination des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), pour soutenir des solutions innovantes sur le devenir des meubles usagés.

Un appel à projets, des solutions pour demain

Présents sur l'ensemble du territoire national, les acteurs de l'économie sociale et solidaire ont développé une pluralité d'initiatives visant à collecter et à revaloriser les meubles usagés, favorisant ainsi l'économie circulaire.

Afin d'accroître ces démarches innovantes, Eco-mobilier a souhaité donner un écho concret aux objectifs communs que partagent ces associations et entreprises d'insertion engagées dans le réemploi et la réutilisation, à travers cet appel à projets :

- **Le développement de l'accès au gisement**, permettant d'apporter des solutions nouvelles à l'utilisateur afin de développer le maillage territorial fixe ou mobile en collaboration avec les collectivités locales, les opérateurs de déchets, les fabricants ou distributeurs de meubles...
- **Les modalités de remise en état et de rénovation du mobilier usagé** : transformation des produits et préparation jusqu'au reconditionnement, outillage...
- **L'amélioration des compétences et la professionnalisation**, avec le développement des savoir-faire, la professionnalisation et montée en compétences des salariés, l'embellissement des espaces de vente, le développement d'une plateforme de vente ou de don dématérialisée ...

Les critères d'éligibilité des porteurs de projets

Pour être sélectionnés, les candidats doivent présenter des projets qui répondent à une liste de critères d'éligibilité (environnementaux, innovation, techniques...).

Les modalités de participation

Le règlement est disponible sur le site eco-mobilier.fr et a été envoyé aux acteurs de l'ESS avec le formulaire de participation.

Dépôt des candidatures : tout candidat doit envoyer le formulaire de participation complété avec les annexes (budgétaire et phasage du projet) à l'adresse : ess-aap-2018@eco-mobilier.fr

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : 09 novembre à 18h00



Calendrier et jury : une sélection des projets par les membres du jury sera effectuée sur la base du dossier de candidature. Les projets présélectionnés pourront faire l'objet de demandes de compléments d'informations de la part d'Eco-mobilier.

Annnonce des projets lauréats : début 2019

A propos d'Eco-mobilier

Eco-mobilier a été créé en décembre 2011 par 12 distributeurs et 12 fabricants français. Eco-organisme à but non lucratif, Eco-mobilier a été agréé par les pouvoirs publics le 26 décembre 2012 et réagréé le 26 décembre 2017 pour une période de 6 ans, afin de gérer la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation de tous les meubles usagés ainsi que pour en favoriser le réemploi. Pour remplir cette mission, l'éco-participation est appliquée à l'achat de meubles neufs depuis le 1^{er} mai 2013.

Depuis sa création, Eco-mobilier a collecté plus d'1 million de tonnes de meubles usagés, valorisées à plus de 90% et vise à horizon 2023, le ZERO enfouissement.

Eco-mobilier en chiffres (2017) : plus de 4 000 points de collecte, en déchèteries publiques, sur les plateformes de l'économie sociale et solidaire et avec les distributeurs ou professionnels volontaires / 530 100 tonnes de meubles usagés collectées et valorisées à 93 %, dont 57 % de recyclage.

CONTACTS PRESSE

Stéphanie Taillibert

T. +33 (0)1 44 90 87 43 - stephanie.t@markoagency.com